

Nos références à rappeler : **URB/874.1-26.101**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1470 Bousval, Drève Nantaise 20 et cadastré division 3, section B n°118C7.

Le projet consiste en la **transformation d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

- 1) Démontage de la toiture et de la charpente existantes, rehausse d'un étage et création d'un nouvel étage sur structure bois avec toitures plates (avec la hauteur du faîte existant conservée) ;
- 2) Extension de 76m² au sol à l'arrière de la maison sur toute sa largeur et hauteur ;
- 3) Extension de ±80m² au sol à l'arrière de la maison pour un garage/carport au rez et pièce d'habitat au rez+1 ;
- 4) Elargissement de la rampe de garage en façade avant (+3,8m) avec la création de deux parkings à rue.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : écarts au permis d'urbanisation d'après les prescriptions reprises au point 2 : « *esthétique des constructions* ».

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
07 septembre 2026 au 22 septembre 2026

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 1er septembre 2026 jusqu'au 22 septembre 2026**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Guillaume HENIN - 067/79.42.31 – guillaume.henin@genappe.be

A Genappe, le 31 août 2026

Le Directeur Général ff,
(sé) P. GEORGERY

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE